

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 14 juin 2024.

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

<u>Présents</u>: (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s): (7) Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2024

Rapport de Monsieur Alain RIME, Premier adjoint chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale du 10 juin 2024.

Lancé en janvier 2023, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, et son renforcement à hauteur de 2.5 milliards d'euros dès 2024. Il se décline en 3 axes majeurs :

- 1. Renforcer la performance environnementale afin de soutenir des investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie ;
- 2. Adapter les territoires au changement climatique afin de prévenir les risques naturels

3. Améliorer le cadre de vie afin de concilier l'activité humaine avec la préservation de son environnement naturel.

Les mesures concernant le territoire du Nord sont précisées dans le courrier du Préfet du Département, en date du 20 février 2024.

La ville de Neuville-en-Ferrain est concernée par l'axe n°1, « Renforcer la performance environnementale afin de soutenir des investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie » avec la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public.

Elle s'est engagée en 2017, dans un marché de performance énergétique pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de la MEL, auquel la ville souscrit, l'objectif de la municipalité est de réduire les consommations d'énergie. Le remplacement des sources lumineuses en LEDS va permettre de réaliser des économies d'énergie conséquentes.

Il vous est donc proposé:

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal ;
- D'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention et à signer tous documents et convention relatifs à l'exécution de la présente délibération.
 - Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le

2 6 JUIN 2024

NEUVILLE EN PERRAIN

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-Présidente du Département du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de Lille